

EPU Parasitologie

2020-2021

Modalités pratiques

- L'enseignement est fait d'un seul module de 36 heures et se déroulera à **la faculté de Pharmacie de Monastir** pour tous les résidents.
- Le début de l'enseignement est fixé au 13 /10/2020 selon le calendrier disponible sur le site internet de la faculté de pharmacie de Monastir, les cours auront lieu le matin de 9h à 12h et l'après-midi de 14h à 17 h.
- La date d'examen de la session principale est fixée au 22 décembre 2020 (épreuve écrite, TP) et 12/01/2021 (épreuve orale).
- Seront autorisés à s'inscrire les résidents ayant effectué un stage en Parasitologie ou étant en cours de stage à la date de début de l'enseignement.
- Seuls les résidents pharmaciens ont le droit de s'inscrire automatiquement à l'EPU. Pour les résidents médecins et médecins vétérinaires un accord préalable de Mr Le doyen est requis .Pour cela une demande écrite au nom de Mr le Doyen sous couvert du chef de département doit parvenir à la faculté de pharmacie avant le démarrage de l'enseignement. Cette demande doit comporter l'accord du directeur de collège ou du doyen de la faculté d'origine.
- La liste des résidents inscrits est clôturée le 20 octobre 2020, pour cela les résidents sont tenus de compléter les formalités d'inscription avant cette date.
- Les résidents qui ne sont pas acquittés des formalités d'inscription et du paiement des frais d'inscription ne seront pas autorisés à passer l'examen.

- Le programme de l'EPU, les modalités pratiques ainsi que la liste des connaissances prérequis seront affichés sur le site internet de la faculté.
- L'enseignement est un cours magistral interactif.
- L'étudiant doit préparer le thème du jour à l'avance pour bien profiter de la séance.

Examens

1- Examen écrit :

D'une durée de 2 heures

Porte sur l'enseignement de parasitologie – mycologie dispensé.

2- Examen pratique :

D'une durée de 1H30, il se compose de :

2.1- Examen d'un mélange de selles formolées et/ou sous forme de MIF à la recherche d'œufs ou de larves d'helminthes, de formes végétatives ou kystiques d'amibes et de flagellés.

2.2- Examen d'une lame colorée à la recherche de Plasmodiums.

2.3- Examen d'une lame colorée à la recherche de leishmanies (frottis cutané ou frottis de moelle).

2.4- Examen d'un scotch test anal et/ou d'un scotch test cutané

2.5- Examen de 2 tubes de culture de champignons, dermatophytes et/ou Aspergillus

3- Examen oral :

D'une durée de 30 minutes devant des membres du jury.

Le candidat doit répondre à des questions en parasitologie et mycologie ; ces questions porteront sur l'enseignement de l'EPU et le pré requis en parasitologie et mycologie ainsi que sur les connaissances acquises au cours du stage.

4- Admission :

Ne seront admis que les candidats ayant une note $\geq 10/20$ à l'épreuve écrite et à l'épreuve pratique.

Ne pourraient bénéficier de la délibération spéciale du jury que les résidents présentant une note $\geq 08/20$ pour l'épreuve écrite et une note ≥ 10 à l'épreuve pratique.

Ne bénéficieront pas de la délibération spéciale du jury les résidents absents lors des enseignements.

5- Session de rattrapage :

Seront autorisés à passer la session de rattrapage les résidents ayant suivi l'enseignement de l'EPU et n'ayant pas été admis à la session principale

Les notes supérieures obtenues aux épreuves des deux sessions seront comptabilisées à la session de rattrapage.